Medoulou Mengolo Cléopasse est le nouvel intendant adjoint chargé des affaires intérieures à l'intendance du palais de l'unité, des résidences et pavillon présidentiels. (voir document ci-dessous)

Medoulou Mengolo Cléopasse, bénéficie à seulement 27 ans du décret présidentiel numéro 2011/ 421, portant réorganisation de la présidence de la république. Il remplace à ce poste Eletana Ayina René, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Mais ce qui semble plus cristalliser les attentions: ce jeune homme est encore étudiant à l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM). « ***Comment peut-on nommer dans la haute administration et à un poste aussi important un bonhomme de cet âge sans expérience*** », s'interroge Michel Biem Tong.

Le web-journaliste soutient que Cleopasse Medoulou Mengolo n'est ni plus ni moins qu'un membre de la famille de la Première Dame du Cameroun, Chantal Biya, ce qui aurait considérablement joué en sa faveur.

237actu.com

DECRET N° 2019/474 / CAB / PR du 16 SEPT 2019
Portant nomination d'un Intendant Adjoint chargé des Affaires Intérieures à l'Intendance du Palais de l'Unité, des Résidences et Pavillons Présidentiels

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY ORDERS AND INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution,
Vu le décret n° 2011/412 portant réorganisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur MEDOULOU MENGOLO Cléopasse est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Intendant Adjoint chargé des Affaires Intérieures à l'Intendance du Palais de l'Unité, des Résidences et Pavillons Présidentiels en remplacement de Monsieur ELETANA AYINDA René, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en Français et en Anglais./-

Fait à Yaoundé, le 16 SEPT 2019

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paul BIYA